



Délibération

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mai deux mil dix-neuf, s'est réuni Salle de la Rofoonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

En exercice : 82 - Présents : 42 - Absents 40 dont 12 Pouvoirs

N°	Prénom NOM	P	Abs Pv	Abs	N°	Prénom NOM	P	Abs Pv	Abs
1	VASSE Jean-Marc	1			44	PREVEL Willy	1		
2	PRUNIER Ghislaine	1			45	WITVOET Janny			1
3	LACHEVRE Gilbert	1			46	LEFEBVRE Joël	1		
4	LAVENU Joëlle		Pouvoir G Lachèvre		47	DESCHAMPS Sonia			1
5	SAUL Régis	1			48	NEVEU Fabrice			1
6	CRAQUELIN Paule		Pouvoir P Lebas		49	MALANDAIN Jacques		Pouvoir M Bulard	
7	DELACROIX Bruno	1			50	LEPRON Dominique		Pouvoir L Ledun	
8	COUSIN Sophie	1			51	REGNIER Hervé			1
9	CAVELIER Stéphane	1			52	ROSCHENKO Cyrielle	1		
10	DRU Daniel	1			53	LESEIGNOUX Véronique			1
11	LAVICE Joël	1			54	CLATOT Guillaume			1
12	HAMEL Jean-Louis	1							
					56	LEROUX Sylvie			1
14	DAMBRY Frédéric	1			57	BLOND Eric	1		
15	HEBERT Alain	1			58	SINEAU-PATRY Cécile		Pouvoir C Lecaron	
16	MABIRE Aurélie			1	59	MASSON Laurence		Pouvoir N Levesque	
17	HENNEBERT Michel			1	60	DUPARC Sylvain	1		
18	ANNE Françoise			1	61	DESLANDES Michel	1		
19	LAPOUYADE Nicolas			1	62	HEURTEL Sylvain		Pouvoir J carpentier	
20	MECHIN Jean-Michel	1			63	LEVESQUE Nathalie	1		
21	VARNIER Daniel	1			64	DENISE Christian		Pouvoir B Delacroix	
22	LEROUX Patrick			1	65	LECARON Caroline	1		
23	LEBAS Pascal	1			66	CARPENTIER Julien	1		
24	DEVAUX Charlie			1	67	GREAUME Daniel		Pouvoir D Lepiller	
25	LEVESQUE Yvette	1			68	LAVENU Catherine	1		
26	DURAND Christian			1	69	DEZAILLES Wilfrid			1
27	LEGENTIL Martine			1	70	FOURNIER Dominique			1
28	LEBER Nathalie			1	71	HANGARD Sabrina			1
29	HUBY Pascal	1			72	DUVAL Emeline			1
30	LEDUN Olivier	1			73	BULARD Mickaël	1		
31	THUILLIER Philippe			1					
32	BONNAMY Sophie			1	75	CORBEL Sylvain	1		
33	MICHEL Stéphane			1	76	GESLAIN Fabienne		Pouvoir S Corbel	
34	GUEROULT Rémy	1			77	POUPON Bruno		Pouvoir S Marical	
35	LEMARECHAL Jean	1			78	MARICAL Sophie	1		
36	LEPILLER Didier	1			79	LECARPENTIER Stéphane	1		
37	LEDUN Laurent	1			80	MION Pascal			1
38	DELVAUX Anne			1	81	MYMWCHOD Corinne	1		
39	DESCHAMPS William			1	82	DAUBERCOURT Corinne		Pouvoir J Lefebvre	
40	BENARD-DUSSEAUX M-Ch			1					
41	GALLAIS Jean-Yves	1			84	MASCLAUX Cyril	1		
42	THOMINOT Erwan	1			85	LAINÉ Karine			1
43	GREAUME Hervé	1			86	DUBOC Martine	1		
		25	2	15			17	10	13

Madame Cyrielle ROSCHENKO est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 3.1.1.

Objet de la délibération : Tableau des emplois

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des emplois de la commune de Terres-de-Caux approuvé par le Conseil Municipal en date du 11 avril 2019,

Considérant que la modification du tableau des emplois est rendue nécessaire en raison :

- De l'avancement de grade d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps complet 35/35èmes

Considérant qu'il importe de tenir à jour le tableau des effectifs en fonction des postes pourvus et non pourvus,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- **La création d'un adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps complet 35/35èmes**
- **La mise à jour du nombre des postes ouverts et des effectifs pourvus**

Adopte le nouveau tableau des emplois joint en annexe à la présente délibération

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie : 27 MAI 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.2.2

Objet de la délibération : Département 76 : convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux pour l'année scolaire 2019/2020

Après en avoir délibéré,

MAINTIENT la prise en charge financière à hauteur de 60€ par élève par Terres-de Caux,

FIXE la prise en charge financière à hauteur de 30€ en cas de tarification solidaire appliquée par la Région Normandie diminuant de 50% la tarification pour les familles présentant un calcul de QF < 500€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie : 27 MAI 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.3.1

Objet de la délibération : ALSH Tarifs Eté 2019

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la programmation de l'ALSH du 08/07/2019 au 0/08/2019 comprenant, notamment, des animations

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer les tarifs ALSH Eté 2019 comme suit :



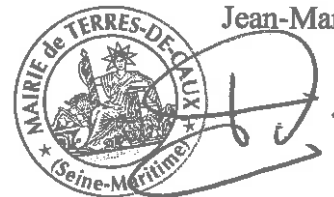
	<i>Forfait semaine 5 jours</i>	<i>Forfait journée avec repas</i>	<i>Demi- journée avec repas</i>	<i>Demi- journée Sans repas</i>
<i>Commune de Terres-de-Caux</i>	47,50 €	10,50 €	7,50€	4 €
<i>Communes extérieures à Terres-de-Caux</i>	57,50 €	12,50 €	8,50€	5 €
<i>Prise en charge de l'enfant après 18h</i>	4,50€/ 1/2h			

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie : 27 MAI 2019



?, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.3.2.

Objet de la délibération : Subventions aux associations non conventionnées



Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations

Considérant l'examen des dossiers par les commissions ad hoc

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des subventions à allouer aux associations non-conventionnées, pour l'année 2019 comme suit :

<i>Associations à vocation scolaire</i>	
<i>L'école est finie "garderie périscolaire" Alvimare</i>	<i>2 454,00 €</i>
<i>Amicale socio-éducative du RPI d'Alvimare Cléville Foucart Ricarville</i>	<i>341,00 €</i>
<i>Association de Parents d'élèves de Terres de Caux</i>	<i>640,00 €</i>
<i>Coopérative de l'école Camille Claudel (200€ / classe)</i>	<i>600,00 €</i>
<i>Coopérative de l'école Jean-Loup Chrétien (120€ / classe)</i>	<i>720,00 €</i>
<i>Coopérative de l'école Luc Ferry (120€ / classe)</i>	<i>360,00 €</i>
<i>PARTAGE</i>	<i>Par apprenti TDC : 20 €</i>
<i>Maison Familiale rurale</i>	<i>Par élève TDC : 20 €</i>
<i>CFAIE de l'Eure</i>	<i>Par apprenti TDC : 20 €</i>

<i>Associations à vocation sociale</i>	
<i>Les Papillons blancs</i>	<i>50,00 €</i>
<i>Les Restos du cœur</i>	<i>50,00 €</i>
<i>Croix Rouge (concerté avec les autres communes)</i>	<i>3150,00 €</i>
<i>Centre Normandie Lorraine pour les déficients visuels</i>	<i>20,00 €</i>
<i>ADMR</i>	<i>1975,00 €</i>
<i>Secours Catholique</i>	<i>1130,00 €</i>

<i>Associations à vocation de loisirs</i>	
<i>Comité des fêtes d'Auzouville Auberbosc</i>	<i>300,00 €</i>
<i>Association Loisirs Jeunesse Culture (Bennetot)</i>	<i>800,00 €</i>

REÇU le :
21 MAI 2019
à la SOUS-PRÉFECTURE
du HAVRE

Commune de TERRES-DE-CAUX

2019-05-16

332

Associations « Séniors »	
Club des anciens (Auzouville-Auberbosc)	400,00 €
Les jours heureux (Bennetot)	800,00 €
Club des anciens (Bermonville)	1100,00 €
Club Rencontres et loisirs (Fauville)	250,00 €
Club de l'amitié (Ricarville)	270,00 €
Club de l'amitié (Saint Pierre Lavis)	900,00 €
Club Le trait d'union (Ste Marguerite)	700,00 €

Association à vocation sportive et culturelle	
Association omnisport Ricarville	300,00 €
Judo Club (subvention exceptionnelle)	400,00 €
ASAA	400,00 €
Full contact Kick boxing	350,00 €

Dit que ces sommes sont inscrites au budget communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie : 27 MAI 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : Salles communales : règlement et tarifs

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la commission en charge de l'élaboration du règlement de l'ensemble des salles sur le territoire de Terres-de-Caux,

Après en avoir délibéré, par 52 voix pour, 2 voix contre, et 0 abstentions

ADOpte le nouveau règlement des salles communales de Terres-de-Caux joint en annexe
FIXE, à compter du 1^{er} juin 2019, les tarifs des salles communes détaillés comme suit :

Salles des spectacles	la Rotonde	Salle René de St-Delis	Salle d'activités	Bermonville	Ricarville	Auzouville	Bennetot	Saint Pierre
CAPACITE THEORIQUE ET EQUIPEMENTS DES SALLES								
299 personnes	200 pers	120 pers	110 pers	110 pers	120 pers	90 pers	90 pers	50 pers
/	Vaisselle	Vaisselle	Vaisselle	Vaisselle	Vaisselle	Pas de vaisselle	Pas de cuisine ni vaisselle	Vaisselle
CAPACITE CONSEILLEE								
299 personnes	200 pers	120 pers	80 pers	100 pers	100 pers	90 pers	90 pers	50 pers
TARIFS								
<i>Week-End</i>								
800 €	500 €	500 €	250 €	250 €	350 €	300 €	160 €	120 €
<i>1 journée hors week-end</i>								
600 €	250 €	250 €	125 €	125 €	175 €	150 €	60 €	60 €
<i>Vin d'Honneur ou Réunion</i>								
/	200 €	150 €	90 €	80 €	100 €	100 €	60 €	60 €
Remboursement article cassé ou manquant : 5 € l'unité								

Dit que les tarifs antérieurs seront maintenus pour les contrats conclus avant le 1^{er} juin 2019.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 18 JUIN 2019

Affichage en mairie : _____

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

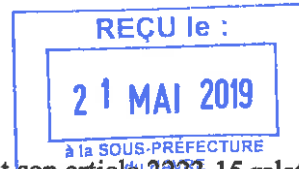
Auzouville-Auberhosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-l'avis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.3.5

Objet de la délibération : reversement du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2223-15 relatif aux concessions du cimetière,

Vu la Loi 96-142 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les recettes provenant des concessions funéraires,

Considérant la possibilité pour la commune de répartir le produit des concessions funéraires selon une libre quote-part,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir le produit des concessions funéraires sur la base suivante :

- 2/3 au profit de la Commune de Terres-de-Caux ;
- 1/3 au profit du C.C.A.S. de Terres-de-Caux

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie : 27 MAI 2019



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Délibération n° 3.3.6

Objet de la délibération : Salle René de Saint Delis : réduction de titre

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le contrat de location de la salle René de Saint-Delis sise sur la commune déléguée de Sainte-Marguerite sur Fauville pour le week-end du 8 au 11 mars 2019 signé avec Mr Michel Baudry,

Considérant que le lave-vaisselle est tombé en panne et qu'il n'a pu être utilisé pour les besoins du locataire,

Considérant que cette panne a été préjudiciable pour le bon déroulement de la location et que Mr Michel Baudry demande une réduction de titre pour la somme de 80€,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réduire le titre de recette à hauteur de 80€ sur le coût total de la location fixé à 500€

DIT que le titre à émettre s'élèvera à 420€ à titre exceptionnel

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie : 27 MAI 2019



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville